



Citoyenneté et
Immigration Canada

Citizenship and
Immigration Canada

Sommaire

Expliquer les compétences linguistiques déclarées par les femmes immigrantes

Paul Anisef, professeur émérite, York University

Robert Sweet, professeur émérite, Lakehead University

Maria Adamuti-Trache, professeure, University of Texas at
Arlington

Sarah V. Wayland, docteure, Wayland Consulting

Mars 2012



Canada

Ce rapport a été produit sous contrat pour Citoyenneté et Immigration Canada
Les opinions exprimées dans le présent document sont ceux des auteurs et ne reflètent pas nécessairement ceux
de Citoyenneté et Immigration Canada ou du gouvernement du Canada.

Ci4-110/1-2013F-PDF
978-0-660-20588-5
N° de réf. : R15-2012_LangGains

Résumé

Le présent rapport utilise des données provenant de l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC) afin d'examiner 1) les compétences linguistiques déclarées par les femmes immigrantes (au moyen de comparaisons de référence avec les hommes immigrants) au moment de l'arrivée et de quelle façon elles se développent au fil du temps passé au Canada, et 2) la relation entre les compétences linguistiques déclarées par les femmes immigrantes, les caractéristiques individuelles et l'expérience d'intégration initiale.

Pour analyser les compétences linguistiques déclarées par les femmes immigrantes, les thèmes et questions à étudier suivants sont étudiés :

Thème 1 : Profils comparatifs

- Existe-t-il des différences selon le sexe dans les compétences en langues officielles à l'arrivée déclarées, et ces différences persistent-elles au fil du temps? Existe-t-il des différences selon le sexe dans l'expérience d'établissement des immigrants récents (p. ex., difficultés à trouver un emploi, niveau de satisfaction à l'égard de la vie au Canada, etc.) par compétence déclarée en langues officielles?
- Chez les femmes immigrantes, existe-t-il des différences à l'arrivée dans la capacité déclarée de parler les langues officielles par groupe d'âge et autres caractéristiques sociodémographiques, économiques, sociales et culturelles?
- Quelles sont les tendances en matière de compétences en langues officielles déclarées dans les six mois, deux ans et quatre ans suivant l'arrivée au Canada? Qui déclare des progrès au fil du temps et qui n'en déclare pas? Existe-t-il des différences selon le groupe d'âge et les autres caractéristiques sociodémographiques et selon la catégorie d'immigration?

Thème 2 : Possibilité d'apprentissage et obstacles à la formation linguistique

- La présence de possibilités perçues d'apprendre le français ou l'anglais à l'arrivée (six mois après l'arrivée) et la perception de la langue comme un obstacle à l'intégration (quatre ans après l'arrivée) varient-elles selon l'âge à l'arrivée et les autres caractéristiques sociodémographiques?
- Les stratégies utilisées pour apprendre les langues officielles ou pour développer les compétences existantes en langues officielles varient-elles selon l'âge à l'arrivée et les autres caractéristiques sociodémographiques? Les compétences en langues officielles déclarées révèlent-elles une facilité d'accès aux possibilités d'apprentissage?
- Les immigrantes récentes rencontrent-elles des difficultés d'intégration uniques (p. ex., trouver un emploi, accéder à l'éducation ou à la formation, trouver un logement ou avoir accès aux soins de santé) que les répondantes attribuent aux obstacles linguistiques? Est-ce que le fait de déclarer de moindres compétences en langues officielles six mois, deux ans ou quatre ans après l'arrivée au Canada entraîne la perception d'obstacles linguistiques pour trouver un emploi?

Thème 3 : Amélioration de la maîtrise de la langue

- Quelle est la dynamique de l'expérience d'établissement déterminée par l'amélioration des compétences linguistiques déclarée par les immigrantes récentes? Les compétences linguistiques déclarées augmentent-elles ou diminuent-elles avec le temps? Existe-t-il des

différences démographiques, économiques, sociales et culturelles importantes qui distinguent ceux qui déclarent des progrès des autres?

En partant de l'hypothèse que la maîtrise de la langue est l'un des plus importants facteurs contribuant à la bonne intégration des immigrants (voir par exemple Skuterud, 2011, et Goldman, Sweetman et Warman, 2011), une analyse documentaire a été réalisée et une douzaine d'articles sur l'acquisition d'une langue seconde, examinés, en mettant particulièrement l'accent sur le Canada et sur les études liées à la situation des femmes immigrantes. Pour déterminer si les immigrantes sont confrontées à des difficultés d'intégration uniques liées à la maîtrise de la langue, l'examen a mis en évidence les données montrant que – en raison de facteurs liés aux divers objectifs des catégories d'immigration du Canada, de facteurs culturels dans les pays d'origine, de la dynamique familiale au Canada, etc. – les femmes immigrantes ont souvent un niveau moindre de maîtrise du français ou de l'anglais par rapport aux personnes nées au Canada et à leurs homologues masculins. D'après l'analyse documentaire, on conclut que les hommes immigrants et les femmes immigrantes ne sont pas sur un pied d'égalité en ce qui a trait à l'acquisition d'une langue seconde. Cela est démontré par les conclusions découlant de l'analyse qui, en plus des obstacles auxquels sont confrontés de la même façon les hommes immigrants et les femmes immigrantes, les femmes sont plus susceptibles de faire face à un isolement, à l'absence d'information, à de lourdes obligations familiales et à des obstacles culturels, ainsi que d'avoir un niveau d'éducation moindre, tous ces facteurs pouvant constituer un obstacle à l'apprentissage de la langue.

Méthodologie

La présente étude utilise l'Enquête longitudinale auprès des immigrants du Canada (ELIC), une enquête approfondie menée par Statistique Canada et destinée à étudier le processus d'adaptation et d'intégration des nouveaux immigrants à la société canadienne. La population de l'ELIC comprend tous les immigrants qui (1) sont arrivés au Canada entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001; (2) étaient âgés de 15 ans ou plus au moment de l'admission; et (3) sont venus de l'étranger et ont présenté leur demande auprès d'une mission canadienne à l'étranger. Trois questionnaires de l'ELIC ont été distribués aux répondants six mois (vague 1), deux ans (vague 2) et quatre ans (vague 3) après l'admission au Canada. Les entrevues ont été menées par Statistique Canada, la première vague entre avril 2001 et mai 2002, la seconde, entre décembre 2002 et décembre 2003 et la dernière, entre novembre 2004 et novembre 2005. Parmi les répondants de l'ELIC, nous n'incluons dans l'échantillon de notre étude que les immigrants adultes âgés de 20 à 59 ans à l'arrivée qui n'ont pas vécu au Canada avant d'immigrer. Avec ces critères, l'échantillon de l'ELIC examiné dans le présent rapport est composé de 6 090 répondants (soit 79 % des répondants de l'ELIC) ce qui représente environ 122 980 des 250 000 immigrants admis au Canada entre le 1^{er} octobre 2000 et le 30 septembre 2001.

La présente étude examine les compétences linguistiques déclarées par les femmes immigrantes au moment de l'admission et de quelle façon elles se développent au fil du temps passé au Canada, ainsi que la relation entre les compétences linguistiques déclarées par les femmes immigrantes, les caractéristiques individuelles et l'expérience d'intégration initiale (voir les annexes B et C pour une explication détaillée de la méthodologie utilisée). La première étape de la présente analyse consiste à assigner à chaque répondant de notre échantillon une langue officielle pouvant être utilisée de façon systématique pour évaluer le

niveau de maîtrise de la langue déclaré et les progrès déclarés dans les trois vagues de l'étude. Assigner une langue officielle (le français ou l'anglais) nécessite la définition de critères pour faire un choix entre les langues officielles du Canada et pour sélectionner une langue principale. Par exemple, la sélection pourrait être fondée sur : (1) la langue maternelle; (2) la langue le plus parlée à la maison; (3) les compétences à l'arrivée déclarées; (4) la langue que le répondant a choisi d'utiliser pour répondre aux questions du sondage de l'ELIC; et/ou (5) la langue dominante dans la province de résidence. Par conséquent, un certain nombre de mesures sont utilisées pour définir la variable de la langue officielle, les répondants recevant une « note » selon les divers critères de maîtrise de la langue, et une langue officielle leur est assignée en conséquence.

Lorsqu'on assigne une langue officielle (le français ou l'anglais) à chaque répondant, il est important que les variables liées à la compréhension des compétences linguistiques déclarées par les femmes immigrantes ne soient pas uniquement fondées sur la langue officielle la plus utilisée dans une province. Nous utilisons et affinons une approche appliquée par Adamuti-Trache (2011) (selon laquelle l'anglais est la principale langue officielle des répondants dans toutes les provinces hormis le Québec, où on opte pour le plus élevé des niveaux déclarés pour l'expression orale en français ou en anglais). Selon nous, la méthodologie que nous utilisons pour assigner une langue officielle (décrite à l'annexe B) est plus sensible et plus adaptée aux variations de situation individuelle qu'une méthodologie axée sur la province. Par exemple, quoique le choix de la province de destination soit révélateur de la langue que l'immigrant s'attend à utiliser et dans laquelle il est susceptible de progresser, le choix de langue fait pour l'entrevue de l'ELIC (pour laquelle des options de langue multiples sont offertes) fournit un indicateur comportemental qui reflète peut-être de façon plus exacte l'intention des immigrants de communiquer dans une langue officielle donnée. Ainsi, pour les immigrants dont la langue maternelle ou la langue parlée à la maison n'est pas la langue officielle la plus couramment parlée dans la province, il est possible que ces immigrants aient trouvé une niche pour conserver leur langue officielle préférée.

La deuxième étape de la présente analyse est la définition des profils de compétences linguistiques déclarés de la vague 1 afin de nous permettre de les relier aux facteurs de structure sociale, aux facteurs propres aux immigrants (p. ex., catégorie d'immigration, région de dernière résidence permanente, etc.) ainsi qu'au niveau d'éducation préalable et aux autres facteurs antérieurs à la migration. Différents aspects de la langue composent la mesure du niveau de maîtrise de la langue déclaré, ce qui nécessite que la connaissance de la langue déclarée soit définie afin d'inclure l'expression et la compréhension, c'est-à-dire la mesure des compétences pour parler, écrire et lire la langue. L'analyse descriptive est utilisée pour comparer et associer les profils linguistiques déclarés aux facteurs antérieurs à la migration et pour évaluer tout désavantage linguistique possible déclaré pour les femmes immigrantes (les hommes sont utilisés à titre de comparaison de base) ainsi que pour déterminer les caractéristiques des antécédents des femmes qui peuvent être liées à tout désavantage linguistique déclaré.

L'étape finale de notre approche comporte deux tâches, qui visent à expliquer l'amélioration des compétences linguistiques déclarées par les femmes immigrantes au cours des quatre années suivant leur établissement (vagues 1, 2 et 3). Premièrement, nous examinons les changements dans le niveau de maîtrise de la langue déclaré au fil du temps (vagues 1, 2 et 3) afin de décrire l'évolution des profils linguistiques déclarés des femmes immigrantes au cours de la période d'établissement initiale en lien avec les divers facteurs qui comprennent

tout d'abord les facteurs antérieurs à la migration examinés plus tôt. L'évolution du niveau linguistique déclaré par les femmes immigrantes est ensuite examinée en fonction de l'apprentissage additionnel réalisé au Canada (p. ex., les répondants de l'ELIC sont spécifiquement interrogés au sujet de l'importance de l'apprentissage et de l'amélioration de la maîtrise de la langue, des plans à l'arrivée et des mesures à prendre pour améliorer leurs compétences) et des contraintes situationnelles posées par l'expérience d'intégration (p. ex., obstacles perçus). À cette étape, nous examinons l'intérêt pour l'apprentissage de la langue en fonction des possibilités d'apprentissage dans des contextes formels (p. ex., éducation postsecondaire, formation linguistique, etc.) et informels (p. ex., amis, milieu de travail, communauté, etc.) et nous évaluons quel contexte peut donner lieu à une plus grande amélioration des niveaux de maîtrise des langues officielles déclarés. Deuxièmement, nous élaborons un modèle des niveaux de maîtrise de la langue déclarés au cours des quatre premières années suivant l'arrivée (vagues 1, 2 et 3) en fonction des différences individuelles et des facteurs situationnels/contextuels, tout en contrôlant les caractéristiques antérieures à la migration. Nous utilisons un modèle mixte linéaire fondé sur les notes globales liées aux langues officielles afin d'examiner les changements de niveaux de maîtrise de la langue déclarés. En utilisant ce modèle pour prédire les changements dans le niveau de maîtrise de la langue déclaré, la relation qui présente un intérêt est liée aux facteurs contextuels qui composent la notion de « possibilité d'apprendre ».

Différents aspects de la langue composent la mesure de la maîtrise de la langue déclarée, qui prend en compte les dimensions distinctes ainsi que combinées de la capacité de parler, de lire et d'écrire. Nous sommes donc capables d'examiner les changements dans chaque composante linguistique déclarée ainsi qu'en lien avec une mesure globale; cette approche fournit également un élément de vérification des mesures des compétences linguistiques déclarées.

Constatations

Thème 1 : Profils comparatifs

Différences selon le sexe

Notre analyse révèle des différences distinctes selon le sexe pour les quatre mesures de la maîtrise des langues officielles et pour toutes les vagues, les niveaux de compétences linguistiques déclarés des femmes immigrantes étant modérément inférieurs à ceux des hommes immigrants. Toutes les mesures déclarées ont révélé une légère augmentation au fil du temps, en particulier entre la vague 1 (six mois) et la vague 2 (deux ans), les notes pour les compétences en lecture étant un peu supérieures à celles de l'expression orale et de l'expression écrite. Quoique généralement, on ait constaté une plus grande variation des niveaux de compétences linguistiques déclarés chez les femmes, lorsqu'on compare ces mesures de la maîtrise de la langue, tant les hommes que les femmes ont déclaré les progrès les plus importants dans les compétences en expression orale. L'analyse descriptive a indiqué que les femmes immigrantes sont confrontées au processus d'établissement et d'intégration au Canada avec des compétences linguistiques moins développées que les hommes immigrants, car même après quatre ans, environ 15 % des femmes immigrantes ont déclaré qu'elles ne parlaient pas de langue officielle ou les parlaient mal. On constate des tendances similaires pour les femmes immigrantes et les hommes immigrants en ce qui a trait à l'impact

des compétences déclarées en langues officielles sur l'emploi, la diversité des réseaux d'amis et le niveau de satisfaction à l'égard de la vie au Canada.

Effet des facteurs antérieurs à la migration sur les compétences déclarées en langues officielles des femmes immigrantes

La capacité déclarée des femmes immigrantes de parler une langue officielle durant la vague 1 (six mois) est analysée en termes de caractéristiques démographiques, économiques, sociales et culturelles. Plusieurs variations importantes ont été établies : 1) l'incapacité déclarée de bien parler une langue officielle a été plus spécifiquement constatée chez les femmes immigrantes plus âgées et mariées; 2) la capacité déclarée de bien parler une langue officielle a varié avec le niveau d'études au moment de l'arrivée, près de la moitié des femmes immigrantes ayant un niveau d'études secondaires ou moindre déclarant ne pas parler de langue officielle ou les parler mal; 3) la capacité déclarée de bien parler une langue officielle a varié selon la catégorie d'immigration, les femmes réfugiées percevant les plus grandes difficultés alors que les demandeuses principales de la catégorie de l'immigration économique ont déclaré avoir la plus grande facilité à parler une langue officielle; 4) la capacité déclarée de bien parler une langue officielle a varié selon la région d'origine des femmes immigrantes, moins de 30 % de celles qui viennent de l'Europe de l'Est, de l'Asie de l'Est / du Sud-est et de l'Asie du Sud ayant déclaré qu'elles parlaient très bien une langue officielle à leur arrivée au Canada; 5) la capacité déclarée de bien parler une langue officielle est liée à l'emploi avant l'arrivée au Canada, les femmes immigrantes employées auparavant déclarant une plus grande capacité de bien parler une langue officielle; et 6) la capacité déclarée de bien parler une langue officielle varie selon la province de destination, les provinces de l'Ouest présentant la plus forte proportion de femmes immigrantes déclarant leur incapacité ou leur faible capacité à parler une langue officielle.

Amélioration déclarée des compétences en langues officielles des femmes immigrantes

Les progrès linguistiques sont examinés pour chacune des quatre mesures du niveau déclaré de maîtrise des langues officielles : l'expression orale, la lecture, l'écriture et une mesure globale (à laquelle une attention particulière est accordée). En ce qui concerne l'âge à l'arrivée, l'appartenance à une minorité visible, le niveau d'éducation le plus élevé à l'arrivée, la catégorie d'immigration et la région d'origine, les notes pour le niveau de lecture ont été plus élevées que les notes pour l'écriture et l'expression orale dans tous les groupes ou catégories examinés. Cependant, les conclusions les plus frappantes sont liées à l'âge à l'arrivée, les femmes immigrantes plus jeunes ayant déclaré les plus grandes aptitudes linguistiques alors que les femmes de plus de 45 ans ont déclaré des progrès négligeables de leur maîtrise des langues officielles. Des progrès moins prononcés mais notables de la maîtrise des langues officielles ont été déclarés par les femmes immigrantes appartenant à une minorité visible en comparaison aux femmes immigrantes n'appartenant pas à une minorité visible; ces différences sont corroborées en analysant la région de dernière résidence, les femmes immigrantes venant d'Asie déclarant des niveaux linguistiques généraux moins élevés même quatre ans après leur arrivée. Tandis que les femmes immigrantes de tous niveaux d'éducation à l'arrivée ont déclaré une amélioration de la maîtrise globale des langues officielles, celles qui avaient une éducation universitaire ont déclaré des niveaux plus élevés de compétences en langues officielles que les femmes immigrantes ayant une éducation secondaire ou inférieure. En ce qui concerne la catégorie d'immigration, les femmes immigrantes ayant demandé l'immigration à titre de demandeuses

principales dans une catégorie d'immigration économique ont déclaré le niveau le plus élevé de maîtrise des langues officielles. Les femmes réfugiées ont déclaré les plus grands défis pour l'apprentissage d'une langue officielle, mais elles ont également déclaré les plus grandes améliorations dans les quatre années suivant l'arrivée au Canada. Les femmes immigrantes arrivées à titre d'épouses ou de personnes à charge dans une catégorie économique ont constitué le groupe le plus important (45,7 %) et elles ont déclaré des niveaux plus faibles de compétences linguistiques (et une plus grande variabilité des compétences) pour la vague 1 (six mois) que les femmes immigrantes ayant demandé l'immigration à titre de demandeuses principales dans une catégorie d'immigration économique. Toutefois, après quatre années passées au Canada, ce groupe a déclaré des progrès, s'accordant une note relativement bonne pour la plupart des compétences en langues officielles.

Thème 2 : Possibilités d'apprendre et obstacles à l'apprentissage de la langue

Possibilités et obstacles perçus

Les perceptions des femmes immigrantes à l'égard des possibilités d'apprentissage des langues officielles et de la langue comme obstacle à l'établissement sont examinées. Une forte proportion de répondantes de la vague 1 (six mois) (vivant pour la plupart dans des provinces où l'anglais est la langue dominante) a indiqué avoir connaissance de possibilités d'apprentissage de l'anglais, tandis qu'une proportion beaucoup plus faible a indiqué avoir connaissance de possibilités d'apprentissage du français. Les femmes de 45 ans et plus ont été le moins susceptibles de reconnaître les possibilités d'apprentissage des langues officielles, et celles qui avaient un niveau d'études plus élevé à l'arrivée ont été le plus susceptibles de les reconnaître. Dans la vague 3 (quatre ans), près de 30 % des femmes immigrantes ont indiqué que les difficultés linguistiques constituaient un obstacle à l'établissement, une perception qui différait très fortement selon l'âge à l'arrivée, l'appartenance à une minorité visible et le niveau d'éducation à l'arrivée. Les femmes plus âgées, les femmes appartenant à une minorité visible (en particulier celles venant d'Asie) et celles qui avaient moins d'instruction ont eu tendance à percevoir les difficultés linguistiques comme le plus grand obstacle à l'établissement; cette perception n'était pas nécessairement accompagnée d'un faible niveau de connaissance des possibilités d'apprentissage des langues officielles. Les femmes réfugiées ont été le plus susceptibles de considérer la langue comme un obstacle à l'établissement, et inversement, les demandeuses principales dans une catégorie d'immigration économique ont été les moins susceptibles d'avoir cette perception.

Stratégies utilisées pour apprendre/améliorer les compétences linguistiques

Les stratégies pour apprendre une langue officielle utilisées au moins une fois par les répondantes au cours des quatre années suivant l'arrivée au Canada comptent les suivantes : médias, famille ou amis, contacts au travail, autoformation et cours de langue. Environ les deux tiers des femmes immigrantes ont indiqué utiliser les médias pour améliorer leurs compétences linguistiques en français ou en anglais, et plus de la moitié se sont tournées vers des cours de langue, tandis qu'environ 40 % ont indiqué apprendre auprès d'amis et de membres de leur famille, au travail ou par elles-mêmes. Dans l'ensemble, les femmes immigrantes plus jeunes ont été plus susceptibles de tirer parti de chacune des cinq stratégies que les femmes immigrantes plus âgées, et plus particulièrement des cours de langue. On a constaté que le niveau d'éducation influait de façon positive sur la probabilité que les répondantes utilisent les méthodes d'apprentissage au travail et d'autoformation. On a également constaté des différences notables dans le type de stratégie utilisée selon

l'appartenance à une minorité visible, les femmes immigrantes qui appartiennent à une minorité visible s'en remettant le plus fréquemment à l'apprentissage au travail, à l'autoformation et aux cours de langue pour améliorer leur maîtrise de la langue. On a aussi constaté que la région d'origine était liée au type de stratégie d'apprentissage, des proportions relativement plus importantes de femmes immigrantes de l'Europe de l'Est et du Moyen-Orient utilisant diverses stratégies d'apprentissage. De plus, on a constaté que la catégorie d'immigration était liée aux stratégies d'apprentissage utilisées, les demandeuses principales des catégories d'immigration économiques utilisant relativement plus les cinq méthodes, tandis que les épouses et personnes à charge des catégories économiques tendaient à se fier de façon importante aux médias, aux cours de langue et à l'autoformation, et les immigrantes de la catégorie du regroupement familial tendaient à utiliser les médias, la famille ou les amis et les cours de langue. Les femmes réfugiées présentaient la plus forte participation aux cours de langue de tous les groupes et s'en remettaient moins aux méthodes d'apprentissage au travail ou d'autoformation. Il existe une corrélation entre les stratégies d'amélioration des compétences en langues officielles et les compétences linguistiques déclarées pour toutes les vagues. Les répondantes qui ont déclaré un niveau inférieur pour leurs compétences en langues officielles ont été plus susceptibles d'améliorer leurs compétences linguistiques (quoiqu'elles n'aient pas nécessairement montré des progrès de leurs compétences au fil du temps). Lorsque les stratégies d'apprentissage et les compétences déclarées ont été corrélées, la conclusion la plus importante a peut-être été que les plus grands progrès dans les compétences en expression orale ont été constatés chez les femmes qui avaient pris des cours de langue ou utilisé les médias pour améliorer leurs compétences linguistiques.

Effet des obstacles linguistiques sur l'établissement

Nous examinons la mesure dans laquelle l'obstacle de la langue est perçu comme un défi pour l'intégration et nous vérifions s'il existe une relation entre les obstacles perçus et un faible niveau de maîtrise des langues officielles déclaré. La majorité des répondantes de la vague 1 (six mois) ne trouvent pas que le processus d'établissement soit problématique, et on constate une baisse notable de la proportion de femmes qui perçoivent la langue comme un obstacle dans chaque aspect de l'établissement (p. ex., faire des études ou une formation, trouver un logement, accéder à des soins de santé et trouver un emploi) de la vague 1 (six mois) à la vague 3 (quatre ans). Trouver un emploi convenable et obtenir une éducation et une formation sont les domaines dans lesquels la langue a été perçue comme présentant le plus grand défi. Le niveau moyen en langues officielles déclaré a été inférieur pour les femmes qui ont signalé avoir des difficultés d'établissement liées à la maîtrise de la langue; leur niveau s'est amélioré au fil du temps.

Thème 3 : Amélioration de la maîtrise de la langue

Modèle des progrès généraux déclarés en matière de maîtrise de la langue

Afin d'examiner l'amélioration des notes générales déclarées en langues officielles pour les trois vagues de l'étude, un modèle linéaire mixte a été utilisé pour examiner les effets estimés des facteurs individuels ainsi que situationnels et contextuels. Pour ce faire, nous avons établi une distinction entre les variables fixes dans le temps (p. ex. information recueillie à l'arrivée, comme l'âge et le niveau d'éducation) et les variables non fixes dans le temps (p. ex. information sur les quatre premières années suivant l'arrivée au Canada, comme l'emploi). Les résultats de ce modèle ont montré que la situation en matière d'emploi des femmes

immigrantes de notre échantillon s'améliorait constamment au cours de la période d'établissement de quatre ans, quoique quatre ans après l'arrivée, environ un quart des répondantes ne participaient pas à la vie active (ne travaillaient pas et ne cherchaient pas de travail). Nous avons également observé des notes inférieures à la moyenne sur l'échelle des « amis ethniques », ce qui indique que ces femmes immigrantes sont plus susceptibles de maintenir des amitiés dans leur propre communauté ethnique que de nouer des relations avec d'autres Canadiens et groupes ethniques. On a largement constaté une amélioration des notes globales en matière de langues officielles au cours des deux premières années suivant l'arrivée chez les femmes immigrantes de l'échantillon de notre étude tiré de l'ELIC (n=3 090). L'utilisation du modèle mixte linéaire a également révélé que les facteurs fixes dans le temps étaient plus prévisionnels que les facteurs non fixes dans le temps, l'âge à l'arrivée, le niveau d'éducation préalable, l'emploi avant l'arrivée au Canada et la catégorie d'immigration s'avérant être des indicateurs importants de la maîtrise déclarée de la langue.

Progrès déclarés en matière de maîtrise de la langue chez les femmes qui ont déclaré mal parler une langue officielle

Dans la section finale du rapport, afin de mettre l'accent sur les progrès déclarés en matière de maîtrise de la langue chez les femmes immigrantes qui sont sans doute le plus désavantagées pour cette compétence, nous avons utilisé notre modèle mixte linéaire pour examiner l'amélioration au fil du temps du niveau général en langues officielles déclaré des répondantes de la vague 1 ayant signalé mal parler une langue officielle. L'échantillon réduit de 1 370 femmes immigrantes a inclus celles qui ont déclaré ne pas parler, parler mal ou parler assez bien une langue officielle. Dans les résultats, on a conclu que certains facteurs prédictifs (p. ex., région de dernière résidence, présence d'enfants) n'étaient pas significatifs pour aider à expliquer les niveaux déclarés en langues officielles du groupe ayant signalé mal parler une langue officielle, tandis que ces variables ont été jugées significatives lorsqu'elles ont été évaluées pour la totalité de l'échantillon de femmes immigrantes de l'étude. Les facteurs prédictifs des niveaux généraux déclarés en langues officielles inclus dans le modèle pour l'échantillon ayant déclaré mal parler une langue officielle qui ont été statistiquement significatifs sont les suivants : vague de l'étude (p. ex., entre six mois et deux et quatre ans après l'admission, respectivement), âge à l'arrivée, niveau d'éducation préalable, expérience professionnelle antérieure, catégorie d'immigration, intention d'acquérir la citoyenneté, bénévolat, éducation postsecondaire et diversité ethnique du réseau d'amis. Par rapport à « la totalité de l'échantillon de femmes immigrantes de l'étude », la direction de l'association entre les variables dépendantes et indépendantes n'a pas changé pour l'échantillon ayant déclaré mal parler une langue officielle. Toutefois, le niveau de certaines estimations a varié. Par exemple, les épouses et personnes à charge des catégories économiques de la totalité de « l'échantillon de femmes immigrantes de l'étude » ont estimé leurs compétences en langues officielles à environ 0,2 points de moins que les demandeuses principales des catégories d'immigration économique. Cependant, cette différence n'est pas manifeste chez les femmes immigrantes du groupe ayant déclaré mal parler une langue officielle. Les immigrantes du groupe ayant déclaré mal parler une langue officielle qui ont signalé avoir pris des cours de langue pour améliorer leurs compétences en langues officielles ont signalé des progrès moindres au fil du temps que les femmes qui n'avaient pas pris de cours de langue. Cette conclusion contre-intuitive pourrait indiquer que les cours en langues officielles attirent les femmes immigrantes ayant de faibles compétences en la matière et qui demeurent dans la fourchette inférieure des compétences linguistiques après quatre années passées au Canada. Par ailleurs, cette conclusion peut être en lien avec le fait que les données soient déclarées

par les répondantes, c'est-à-dire que les immigrantes qui sont confrontées à des obstacles linguistiques et/ou qui se retrouvent dans des situations où leurs compétences sont évaluées (p. ex., dans le cadre de cours de formation linguistique) peuvent devenir plus conscientes de leurs lacunes en compétences linguistiques et fournir une évaluation plus exacte de leur maîtrise de la langue.

Conclusions

La présente étude élargit les travaux de recherche en examinant les variations dans la maîtrise des langues officielles déclarée par les immigrantes, en prêtant une attention particulière aux femmes qui signalent mal parler le français ou l'anglais à leur arrivée au Canada. Notre analyse des données de l'ELIC vient appuyer l'affirmation que les femmes immigrantes au Canada maîtrisent généralement moins bien les langues officielles que les hommes immigrants à leur arrivée et, par la suite, peuvent être moins en mesure d'accéder à toutes les possibilités d'apprentissage des langues officielles. On a constaté que les facteurs antérieurs à la migration jouaient un rôle particulièrement important dans l'incapacité de bien parler une langue officielle déclarée par les femmes immigrantes de la vague 1 (six mois). En particulier, les femmes plus âgées qui étaient mariées à leur arrivée (surtout les réfugiées), ayant un niveau d'éducation moins élevé à l'arrivée et venant de régions données du monde (p. ex., Asie du Sud-Est) et qui ne participaient pas à la vie active avant leur migration sont moins susceptibles de déclarer bien parler une langue officielle. Nous soutenons que la première des motivations à bien maîtriser une langue officielle est la possibilité d'obtenir un travail rémunéré ou un emploi qui corresponde à l'expérience professionnelle antérieure de la personne; la citoyenneté est un deuxième facteur qui motive les immigrants à accroître leur exposition à une des langues officielles. Quoi qu'il en soit, notre analyse confirme l'existence de plusieurs obstacles au développement de la maîtrise des langues officielles par les femmes, précédemment signalée par Vanderplatt (2009) et Kilbride et Ali (2010). Il existe néanmoins des possibilités d'apprendre les langues et le choix d'une stratégie d'apprentissage efficace devient important; cela implique l'évaluation de la valeur relative des approches d'apprentissage informelles et formelles.

Notre analyse a aussi indiqué que la plupart des femmes immigrantes ont déclaré avoir une maîtrise suffisante de la langue pour gérer les relations famille-voisinage et pour participer aux activités communautaires. L'obtention d'un travail et l'accès aux possibilités d'éducation supplémentaire augmentant l'employabilité ont toutefois été perçus comme des défis plus importants pour les femmes immigrantes, et la réussite des deux semble dépendre fortement de la maîtrise des langues officielles. La maîtrise du français ou de l'anglais est nécessaire pour s'inscrire dans un établissement d'enseignement postsecondaire canadien (Adamuti-Trache, 2011) et est généralement essentielle pour obtenir un emploi bien rémunéré et pour faire avancer sa carrière. Les femmes immigrantes ayant déclaré une plus faible maîtrise des langues officielles sont plus susceptibles de signaler être confrontées à des défis en matière d'établissement liés à la langue. Une comparaison du niveau d'éducation et de la situation en matière d'emploi des femmes immigrantes de la vague 1 (six mois) qui ont déclaré mal parler une langue officielle avec ceux des femmes immigrantes de l'échantillon de notre étude tiré de l'ELIC qui ont déclaré posséder une plus grande facilité en langues officielles a souligné l'importance des différences de ressources personnelles et situationnelles pour le succès de l'établissement. On a constaté un profil distinct chez les femmes du groupe ayant déclaré mal parler une langue officielle : elles avaient tendance à être plus âgées à l'arrivée, à appartenir à une minorité visible, à avoir immigré à titre de membres de la catégorie du regroupement

familial ou de réfugiées et à venir de régions de l'Asie et du Moyen-Orient. Ces facteurs indiquent une exposition moindre à l'une des langues officielles du Canada avant l'arrivée au Canada et ils sont aussi associés à des difficultés à améliorer la maîtrise de la langue après la migration. Quoique les publications indiquent que la formation linguistique contribue à améliorer la maîtrise des langues officielles, notre analyse de l'efficacité relative de l'enseignement de la langue sur les compétences en langues officielles déclarées par les femmes ayant signalé mal parler une langue officielle a indiqué que d'autres facteurs existant dans la vie de ce groupe de femmes immigrantes pourraient compromettre les avantages potentiels de ces programmes. Comment faire en sorte que les programmes de langues officielles soient mieux adaptés aux femmes immigrantes qui déclarent mal parler une langue officielle afin qu'elles puissent tirer profit d'une telle formation? Cela demeure un défi.